



Département du Nord

Arrondissement de Dunkerque

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS

**DÉCISION DU PRÉSIDENT PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE SERVICE
Organisation de séances de cinéma de plein air**

N° 2024DP004

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Commande publique,
Vu la délibération n°2023D126 du Conseil communautaire du 22 juin 2023 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président,
Vu l'avis de la commission Culture du 29 novembre 2023, qui, dans le cadre de l'animation du territoire durant la période estivale, propose de mettre en place 4 séances de cinéma de plein air en 2024 sur divers sites communautaires,
Vu la proposition de l'association CINELIGUE,

DÉCIDE

Article 1^{er}. -

De conclure un marché de prestation de service avec l'association CINELIGUE Hauts-de-France demeurant 104 rue de Cambrai à Lille (59000), pour l'organisation de 4 séances de cinéma de plein air durant l'été 2024.

Coût de la prestation : 9 800 € HT soit 11 470 € TTC.

Article 2. -

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à cette décision. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3. -

M. le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4. -

La présente décision peut être déféré au Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

Fait à La Gorgue, le 05 février 2024

Le Président,
Jacques HURLUS

